

# NORMANDIE TRANS-PADDLE

CAEN-OUISTREHAM - 2 octobre 2011

Sur le canal de Caen à Ouistreham (down wind)



Raid ouvert à tous !

En **SOLO** (12 kms) ou en **EQUIPES** (relais 3 x 4 kms)  
Caen>Hérouville>Bénouville>Ouistreham

Location de planches 02-31-43-90-99 (nbre limité)

Inscriptions et règlement sur  
[www.osmooz.com](http://www.osmooz.com)

Tenue conviviale exigée  
Prize money au podium  
Nombreux lots !

Crédit photo: ikrom-hed & osmooz ocean



**INTERSPORT**  
LE SPORT COMMENCE ICI

CAENA



Un évènement organisé par OSMOOZ Océan - Direction de course : Association Glisse Normandie  
OSMOOZ - 103 Bd Aristide Briand - 14150-OUISTREHAM - 02 31 43 90 99 - [www.osmooz.com](http://www.osmooz.com) - [osmooz@orange.fr](mailto:osmooz@orange.fr)





## DOSSIER D'INSCRIPTION

**Date limite des inscriptions : 19 septembre**

Tarif Inscriptions (promotion maintenue jusqu'à la course)		
Inscription course solo* (30 €)		Inscription course équipe*(15 €*3)

**RAMEUR 1 : ( servira de nom d'identification de l'équipe en cas d'inscription à la course relai).**

NOM : ..... PRENOM.....

ADRESSE:.....

Courriel : ..... Tel Mobile : .....

N° de licence si licencié dans un club.....

**Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de la NORMANDIE TRANSPADDLE 2011 joint au présent dossier d'inscription et disponible sur [www.osmooz.com](http://www.osmooz.com).**

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

**RAMEUR 2 (si inscription à la course équipe)**

NOM : ..... PRENOM.....

ADRESSE:.....

Courriel : ..... Tel Mobile : .....

N° de licence si licencié dans un club.....

**Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de la NORMANDIE TRANSPADDLE 2011 joint au présent dossier d'inscription et disponible sur [www.osmooz.com](http://www.osmooz.com).**

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

**RAMEUR 3 (si inscription à la course équipe)**

NOM : ..... PRENOM.....

ADRESSE:.....

Courriel : ..... Tel Mobile : .....

N° de licence si licencié dans un club.....

**Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de la NORMANDIE TRANSPADDLE 2011 joint au présent dossier d'inscription et disponible sur [www.osmooz.com](http://www.osmooz.com).**

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Merci d'envoyer ce bulletin d'inscription, au plus tard le 19 septembre, accompagné des documents suivants :

- Le règlement ci-joint **signé de tous les rameurs**.
- Un certificat médical d'une validité de moins de 4 mois **pour chacun des rameurs** (l'autorisant à pratiquer le SUP)
- Pour les mineurs (course relai uniquement) L'autorisation parentale ci jointe dûment complétée et signée par les responsables légaux et le mineur
- Votre règlement par chèque à l'ordre d'OSMOOZ

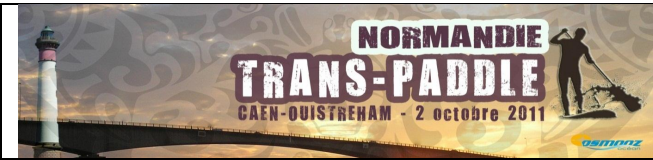
A

OSMOOZ Océan - 103 Bd Aristide Briand 14150 OUISTREHAM

**TOUTE INSCRIPTION NON COMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**

Un courriel de confirmation vous sera envoyé par retour.

\*cocher la case correspondante



## LOCATION DE PADDLE

**Vous n'avez pas de PADDLE ?  
La NORMANDIE TRANSPADDLE vous fait rêver...  
Nos partenaires mettent des équipements à votre disposition.**

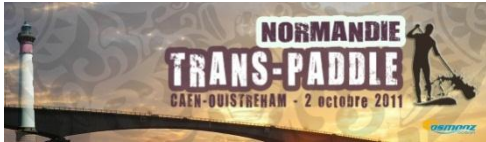
 <p><b>www.cliniquedelaplanche.com</b></p> <p>11 rue de la Dives - 14000 CAEN</p> <p>Tél (windsurf, surf, wake) : 02 31 84 48 63</p> <p>Tél (kitesurf, wetsuit, DVD) : 02 31 83 84 16</p> <p><a href="mailto:info@cliniquedelaplanche.com">info@cliniquedelaplanche.com</a></p> <p>Horaires d'ouverture Tous les jours, 10H à 12H et 14H à 19H sauf Dimanche et jours fériés</p>	 <p><b>wind14.com</b></p> <p>13, Avenue du 4ème Commando 14880 Colleville- Montgomery</p> <p>Tél : 02.31.96.27.12</p> <p>Email : Wind14@wanadoo.de</p> <p>Coordonnées GPS: 49.292617 N, -0.279367 E</p> <p><a href="http://www.wind14.com">www.wind14.com</a></p>	 <p><b>www.nausicaa.org</b></p> <p><b>Nausicaa Caen</b> 100, route de la Délivrande 14000 CAEN <i>Ouvert du mardi au samedi 10h - 12h et 14h - 19h.</i> <a href="mailto:caen@nausicaa.org">caen@nausicaa.org</a> 02 31 95 74 75</p> <p><b>Nausicaa Cherbourg</b> 38, Avenue Aristide Briand 50100 CHERBOURG <i>Ouvert du mardi au samedi 10h - 12h30 et 15h - 19h.</i> <a href="mailto:cherbourg@nausicaa.org">cherbourg@nausicaa.org</a> 02 33 93 08 98</p> <p><b>Nausicaa Le Havre</b> 106, rue st Jacques 76600 LE HAVRE <i>Ouvert du mardi au samedi 10h - 12h et 14h - 19h.</i> <a href="mailto:lehavre@nausicaa.org">lehavre@nausicaa.org</a> 02 35 21 60 02</p> <p><b>Nausicaa Saint Malo</b> ZA La Marre - Rue Ville Biais 35780 La Richardais <i>Ouvert du mardi au samedi 10h - 12h et 15h - 19h.</i> <a href="mailto:saintmalo@nausicaa.org">saintmalo@nausicaa.org</a> 02 23 17 05 05</p>
---	--	--

**Location : 20 Euros par planche + pagaie**  
**Caution : 800 euros à déposer en chèque lors de la réservation**  
**Réservation à faire directement auprès de nos partenaires avec vos inscriptions !**

NOM : ..... PRENOM.....  
ADRESSE:.....  
.....  
Courriel : ..... Tel Mobile : .....

PRET D'UNE STAND UP PADDLE	
MARQUE	MODELE

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »



## AUTORISATION PARENTALE

Obligatoire pour les mineurs  
de plus de 16 ans au 1<sup>er</sup> octobre.

Enfant:

NOM : ..... Prénom : .....

Resp Legal

Je soussigné(e) : Nom.....Prénom:.....

Agissant en qualité de : PERE - MERE - TUTEUR (Rayer les mentions inutiles)

Domicilié(e) : N° ..... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

Portable : .....

@.mail des Parents : .....

### J'autorise l'enfant :

Né(e) le : .../.../..... Lieu de naissance : .....

A participer a la NORMANDIE TRANSPADDLE, sur l'épreuve de relais 3x4km en Stand Up Paddle qui se déroulera sur le canal reliant Caen à Ouistreham.

J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui ou à lui-même.

### EN CAS DE NECESSITE

Dans le cas d'un incident jugé important par les organisateurs de la NORMANDIE TRANSPADDLE, si l'impossibilité de joindre rapidement les parents se présente, l'enfant sera transporté dans le centre hospitalier le plus proche par moyens sanitaires (hélicoptère, ambulance, pompiers).

Allergies éventuelles : .....

Fait à ..... le.....

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

### RESPONSABLE LEGAL

Au titre de la Loi du 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'organisation s'engage à n'utiliser et divulguer tous renseignements personnels communiqués qu'au titre des obligations légales et administratives et nécessaires lors de prise en charge.



## REGLEMENT SPORTIF NORMANDIE TRANSPADDLE SELON REGLEMENT STAND UP PADDLE RACE FFS

### Chapitre 1 : Règles de base

#### Article 1 : Principes de compétitions

La NORMANDIE TRANSPADDLE se déroule sur le domaine maritime du canal de Caen-Ouistreham.

Le principe de cette course est une confrontation directe de plusieurs compétiteurs sur le canal reliant Caen à Ouistreham pour une distance d'environ 12 km. La course peut s'effectuer soit en solo ou en relais :

- une course solo de Caen à Ouistreham ou inversement (down wind) d'une distance de 12 km.
  - une course relais en trois étapes de 3 x 4km.
- La Direction de la course est confiée à par Mr NATHAN HELIE de l'association Glisse Normandie.

### Chapitre 2 : Matériels

#### Article 2 : Planches autorisées en compétition

Tous les types de planches SUP sont autorisées.

Les dérives Foil sont interdites.

Toute propulsion autre que la pagaie simple sera interdite.

Il est interdit de ramer en position assis ou à genoux.

En cas de chute, il n'est autorisé que 5 coups de pagaie dans ces positions.

En fonction des conditions de course, le Comité de course arrêtera les modalités de pénalités infligées.

### Chapitre 3 : Conditions de participation

#### Article 3 : Principe général

Par principe, La NORMANDIE TRANSPADDLE ouvre sa course relais (3x4km) aux participants âgés de 16 ans et plus. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera obligatoire.

La course solo de 12 km est ouverte aux participants âgés de 18 ans et plus.

#### Article 4 : Licence FFS

La NORMANDIE TRANSPADDLE est soumise aux principes généraux d'organisation d'événements sportifs. Osmooz Océan a souscrit une assurance en Responsabilité Civile spécifique pour la manifestation.

Les compétiteurs non licenciés doivent présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Stand Up Paddle.

#### Article 5 : Inscriptions des compétiteurs

Avant le 19 septembre 2011, les compétiteurs doivent avoir fourni le dossier d'inscription complet comprenant :

- la somme due, paiement par chèque à l'ordre d'Osmooz Océan
- le règlement est à effectuer à l'ordre d'Osmooz Océan 103 Boulevard Aristide Briand 14150 Ouistreham.
- l'autorisation parentale signée par les deux parties (l'enfant et les responsables légaux)
- le certificat médical d'une validité de moins de 4 mois
- le dossier correctement rempli comprenant le numéro de licence si le participant est licencié d'un club, le nom/prénom, l'adresse, le mail, le numéro de téléphone, le type de course effectuée...
- les droits d'inscription (hors promo) sont de 45 € par personne pour la course solo de 12,6km et de 60 € (par équipe composée de 3 relayeurs) pour le relais 3x4km.

### Chapitre 4 : La sécurité

#### Article 6 : Equipements des compétiteurs

Le leash est obligatoire quelque que soit la distance parcourue. En-dessous d'une température d'eau à 12°, le port d'une combinaison au moins de type « short john », sera obligatoire. Le port du gilet de flottaison est obligatoire ou combinaison néoprène.

Les compétiteurs doivent obligatoirement porter des dossards numérotés (un numéro par participant) de manière visible, et un sifflet. Le tout fournis par l'organisation lors du brief de départ.

#### Article 7 : Zone de course

La zone de course est définie par l'organisation et validée par le Comité de course<sup>1</sup>. Elle est balisée par des bouées ou des points caractéristiques facilement identifiables. Elle s'étend de Caen à Ouistreham ou l'inverse en fonction du sens du vent (down wind),

le choix définitif du parcours se fera au plus tard la veille du départ.

### Article 8 : Principes généraux de courses

#### a) Aide extérieure :

Toute aide extérieure (ravitaillement, coaching, orientation) est interdite pendant la Normandie Transpaddle sauf autorisation spécifique du Comité de course.

Les bateaux extérieurs et notamment tous les engins motorisés ou non assurant la sécurité, ne doivent pas gêner les compétiteurs en course (trajectoires, vagues,...)

#### b) Devoir d'assistance mutuelle

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en difficultés.

En fonction des situations, le Comité de course pourra apporter une compensation de temps aux compétiteurs ayant porté assistance à un concurrent en difficulté. Le compétiteur sera alors reclassé en fonction de ce bonus de temps.

#### c) Comportement des compétiteurs :

Les compétiteurs ne doivent pas avoir de gestes anti-sportifs lors de l'événement ou de paroles déplacées, sur les lieux de la compétition à l'encontre de qui que ce soient : concurrents, officiels, spectateurs, organisateurs,....

Toutes infractions entraîneront le déclassement du compétiteur fautif et éventuellement, la saisie de la Commission de discipline compétente.

Les compétiteurs ne doivent pas abandonner de déchets dans l'eau ou sur terre (emballages, nourriture,...).

Tout compétiteur qui ne peut terminer la course pour quelques raisons que ce soit, doit rejoindre une zone d'abri, ou faire appel à un bateau suiveur. Il doit obligatoirement en prévenir l'organisateur (arrivée) par quelque moyen que ce soit (téléphone, VHF Canal X, préciser lors du brief de course)

### Article 9 : la répression de l'alcoolisme dans une enceinte sportive

Interdiction d'accès à la NORMANDIE TRANSPADDLE à toute personne en état d'ivresse et d'introduction de boissons alcoolisées au sein de la course

### Chapitre 5 : L'organisation de l'épreuve

#### Article 10 : Le Comité de « course »

##### a) Composition du Comité de course :

Ce Comité de course se compose au minimum :

- Un représentant de la ligue
- un responsable de l'organisation, ou de son représentant désigné au préalable
- deux juges arbitres chronométrateurs,
- un responsable sécurité de la manifestation,
- un représentant des compétiteurs (personne à désigner sur place).

##### b) Rôle du Comité de course :

Le Comité de course a pour rôle de :

- Organiser la compétition en tenant compte des règlements en vigueur, des conditions générales de courses et de sécurité,
- superviser le déroulement de la manifestation conformément au cahier des charges de la Fédération Française de Surf,
- établir les classements dans les différentes catégories : chronométrage,....,

### Article 11 : Procédures de départs et d'arrivées

#### Modalités de départs et d'arrivées

Le départ se fera en milieu de matinée du 2 octobre 2011. Les horaires définitifs seront communiqués au plus tôt aux concurrents par tous moyens (face book, twitter, internet, mails)

Les départs et les arrivées des courses se feront à l'eau et en ligne. Les lignes de départs ou d'arrivées seront matérialisées par des supports visuels : drapeaux, oriflammes, bouées,....

Pour les départs, des signaux sonores et visuels de décompte du temps (1 mn, 30s,..) seront mis en place :

- 1 mn avant le départ : drapeau ou disque bleu + 2 coups de trompe courts rapprochés + information sonore,
- 30 s avant le départ : drapeau ou disque jaune,
- Départ : Décompte sonore du temps (10 dernières secondes), drapeau ou disque vert + signal sonore long.

<sup>1</sup> Voir article 12

- l'organisateur met en place des moyens de retour vers la ligne de départ ou inversement afin de permettre aux participants de rejoindre leur véhicule.

#### Respect des procédures de départ

La ligne de départ ne doit pas être franchie dans la dernière minute précédent celui-ci (dès que le drapeau ou disque bleu est mis en place).

Tout compétiteur franchissant la ligne avant le signal de départ sera pénalisé de 30 secondes sur son temps de parcours.

#### Article 12 : Les parcours

Le parcours sera matérialisé par des bouées, ou des marques naturelles. Il comportera aussi deux contrôles de passage pour la course relais, d'autres contrôles seront disposés sur le parcours pour assurer la sécurité de l'épreuve et sa régularité.

#### Article 13 : Affichages obligatoires

Toutes les instructions de course (modalités de départs et d'arrivées, parcours, signaux sonores et visuels,...) seront affichées sur un panneau prévu à cet effet, et placées de façon à pouvoir être consulté facilement par les compétiteurs.

Toute modification de course pour quelque raison que ce soit, décidée et validée par le « Comité de course » fera l'objet :

- d'annonces sonores
- d'un affichage immédiat sur le panneau d'affichage prévu.
- un briefing de pré course sera donné à 8h le 2 octobre 2011.

#### Article 14 : Le chronométrage

La NORMANDIE TRANSPADDLE sera chronométrée, mais le classement sera effectué exclusivement sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

Les temps, sauf problème technique, seront toujours issus du même chronomètre.

L'arrivée est considérée quand le corps du compétiteur franchit la ligne d'arrivée. Les heures d'arrivées seront relevées par le comité de course, le temps de course en sera déduit par rapport à l'heure officielle de départ.

#### Article 15 : les moyens de sécurité mis en œuvre par l'organisateur

- Des contrôles de passages seront mis en place sur le parcours, d'une part sur les points de relais (HerouvilleRanville) mais aussi de manière impromptue pour permettre un contrôle de la flotte, sur le plan sportif et de la sécurité.
- présence de sauveteurs brevetés et de moyens d'assistance,
- des engins flottants motorisés ou non permettant de porter assistance aux concurrents. S'agissant d'une course en eau calme, Osmooz Océan mettra en place un bateau pour 15 participants conformément aux recommandations en vigueur (Affaires Maritimes / Police Fluviale).

#### Chapitre 6 : Conditions générales d'organisation

##### Article 16 : Droits d'exploitation (extrait du code

I – Osmooz océan l'organisateur tels que définis à l'article 18, est le seul prioritaire du droit d'exploitation de la NORMANDIE TRANSPADDLE

Cependant : « *Le détenteur du droit d'exploitation d'une manifestation ou compétition sportive ne peut imposer aux sportifs participant à cette manifestation aucune obligation portant atteinte à leur liberté d'expression.* » ...

II – *La cession du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive à un service de communication audiovisuelle ne peut faire obstacle à l'information du public par les autres services de communication audiovisuelle.*

*Le vendeur ou l'acquéreur de ce droit ne peuvent s'opposer à la diffusion, par d'autres services de communication audiovisuelle, de brefs extraits prélevés à titre gratuit parmi les images du ou de services cessionnaires et librement choisis par le service non cessionnaire du droit d'exploitation qui les diffuse.*

*Ces extraits sont diffusés gratuitement au cours des émissions d'information. Leur diffusion s'accompagne dans tous les cas d'une identification suffisante du service de communication audiovisuelle*

*cessionnaire du droit d'exploitation de la manifestation ou de la compétition sportive.*

III – *La cession du droit d'exploitation d'une manifestation ou d'une compétition sportive à un service de communication audiovisuelle ne fait pas obstacle à la diffusion partielle ou intégrale de cette manifestation ou de cette compétition sportive par un autre service de communication audiovisuelle lorsque le service cessionnaire du droit d'exploitation n'assure pas la diffusion en direct d'extraits significatifs de la manifestation ou de la compétition sportive.*

IV – *L'accès des journalistes et des personnels des entreprises d'information écrite ou audiovisuelle aux enceintes sportives est libre sous réserve des contraintes directement liées à la sécurité du public et des sportifs, et aux capacités d'accueil.*

*Toutefois, sauf autorisation de l'organisateur, les services de communication audiovisuelle non cessionnaires du droit d'exploitation ne peuvent capter que les images distinctes de celles de la manifestation ou de la compétition sportive proprement dites* ».<sup>2</sup>

#### Article 17 : Arrêt immédiat et retour immédiat à terre de tous les compétiteurs

Toute interruption de course avec retour immédiat des compétiteurs à terre sera signalée par des coups de trompes répétés et le drapeau rouge.

#### Chapitre 7 : Les classements

##### Article 18 : Affichage des résultats et classements des épreuves

Le classement de l'épreuve est jugé sur l'ordre d'arrivée des concurrents sur la ligne d'arrivée. Deux classements seront promulgués : classement solo, classement relié. L'organisation se réserve la possibilité de mettre en avant d'autres types de classements.

Osmooz Océan affichera les résultats et classements des courses sur le panneau d'affichage officiel prévu à cet effet à l'issue des courses.

La remise des prix se fera à l'issue de l'épreuve le dimanche 2 octobre 2011. De nombreux lots seront distribués. Certains seront attribués aux 3 premiers de chaque catégorie, les autres seront attribués par tirage au sort

RAMEUR 1 Nom, Prénom, signature.	RAMEUR 1 Nom, Prénom, signature.	RAMEUR 1 Nom, Prénom, signature.

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

<sup>2</sup> Règlement sportif race V5 de la FFS

